

Synthèse

Les territoires sont des lieux de création de richesse mais également de redistribution de la richesse produite. La présente étude cherche à mesurer « la richesse économique » des territoires de la région Hauts-de-France en quantifiant les principaux flux monétaires les irriguant : les revenus des ménages actifs ou inactifs, les prestations sociales, la richesse dégagée par le système productif local et le produit fiscal des collectivités locales.

Le niveau de vie médian des ménages en Hauts-de-France offre une première approche de la richesse des territoires. Il est très variable d'une zone d'emploi à l'autre. Il est plus élevé sur la zone d'emploi de Lille et sur celles localisées à proximité des métropoles de Lille et de Paris : Flandre-Lys, Roissy - Sud Picardie, Compiègne et Beauvais. À l'inverse, il est nettement plus faible sur d'autres territoires comme les zones d'emploi de Lens - Hénin, de Calais ou encore de la Thiérache. Dans la majorité des territoires, la densité du tissu économique explique la richesse des habitants, et réciproquement. En effet, les entreprises en fournissant un revenu à leurs salariés favorisent un niveau de vie élevé, dont une partie est réinjectée dans l'économie locale via la consommation des ménages. Ainsi, la zone d'emploi de Lille combine tissu économique dense et revenus élevés pour ses habitants. Néanmoins, certaines zones, comme Lens - Hénin ou Dunkerque, présentent un niveau de vie médian faible et disposent pourtant d'un tissu économique important et générateur de richesses. L'intensité et l'asymétrie des navettes domicile-travail expliquent ce phénomène, les plus gros flux de masse salariale étant orientés vers et depuis la métropole lilloise et vers et depuis la région parisienne. Ces flux financiers sont d'autant plus élevés qu'ils s'appuient sur des actifs mobiles dont les salaires horaires sont 17 % plus élevés que ceux des actifs travaillant et résidant dans la même zone d'emploi.

Ces disparités de niveau de vie médian des ménages contribuent de manière importante aux différents niveaux de richesse des communes et des EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale, c'est-à-dire les communautés urbaines, les communautés d'agglomérations et les communautés de communes) qui composent le territoire. En effet, les trois quarts des taxes perçues proviennent des ménages. La taxation des entreprises et les transferts de ressources depuis l'État ou d'autres collectivités territoriales complètent l'éventail des ressources communales. Les collectivités disposent d'une relative autonomie et peuvent moduler les taux d'imposition sur leur territoire. Dans la situation fictive où les mêmes taux d'imposition seraient appliqués sur l'ensemble de la région aux ménages et aux entreprises, les zones d'emploi de Dunkerque, Lille, Roubaix - Tourcoing, Berck - Montreuil et Compiègne seraient les plus favorisées. En particulier, la zone de Dunkerque serait en situation privilégiée grâce à la présence de grands établissements sur son territoire. À l'opposé, celles de Lens - Hénin, Douai, Cambrai, Laon, Abbeville et de la Thiérache ne dégageraient qu'un potentiel fiscal d'un peu moins de 600 euros par habitant, un niveau plus de 2,5 fois inférieur à celui de Dunkerque, et de plus de 30 % à la moyenne nationale. Les choix des collectivités de taux de taxation plus ou moins élevés redistribuent en partie les cartes. Au final, si la densité du tissu économique est un atout pour la région (car le montant recueilli dans la région est plus important qu'au niveau national pour les impôts perçus sur les entreprises), la fréquence des situations de pauvreté des ménages se traduit par un montant par habitant de taxes perçues sur les ménages de 13 % inférieur à la moyenne nationale. Les transferts de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement, lissent en partie ces écarts de ressources fiscales en attribuant aux territoires les plus en difficulté plus qu'aux territoires les plus favorisés.

En Hauts-de-France, quatre profils de mobilisation de richesses par les territoires sont présents. Deux espaces sont ainsi caractérisés par un important apport de revenus en provenance de territoires au fonctionnement métropolitain : au nord de la région, avec une partie des zones d'emploi du bassin minier et celle de Flandre-Lys bénéficiant de l'influence de la métropole de Lille ; et au sud, avec les zones de l'Oise, particulièrement celle de Roissy - Sud Picardie, sous influence de la région parisienne. Des espaces présentiels constituent la deuxième catégorie de profil de mobilisation de richesses avec, le long de la façade maritime, des richesses issues du tourisme sur les zones d'emploi de Berck - Montreuil et d'Abbeville et les zones d'emploi d'Arras, d'Amiens, de Tergnier et de Laon favorisées par une présence marquée d'emploi de la sphère publique. Un troisième profil concerne des territoires plus autonomes situés à l'est et sur le littoral nord de la région dont la richesse repose sur l'importance des revenus liés au système redistributif. Enfin deux zones d'emploi se distinguent par la prédominance de la sphère productive.

Au sein de chacun de ces quatre profils de zones d'emploi, des disparités peuvent apparaître. Une analyse plus fine des mécanismes locaux à l'échelle des EPCI a été effectuée permettant de mettre en lumière sept ensembles. De manière générale, les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) ayant les niveaux de vie les plus élevés sont essentiellement des territoires résidentiels sous influence de pôles d'emploi. À l'inverse, les territoires les plus pauvres sont composés à la fois de zones urbaines (comme dans l'arc minier) et rurales de la région (Avesnois, Thiérache...).

– Les EPCI des zones d'emploi de Lille, Roubaix - Tourcoing, Flandre-Lys, Béthune - Bruay, Lens - Hénin et Douai, polarisés par le centre d'emploi lillois, se caractérisent par des niveaux de vie très disparates, le niveau de vie médian des ménages s'échelonnant d'environ 16 000 euros dans les communautés d'agglomérations (CA) les plus pauvres du bassin minier à près de 25 600 euros pour la communauté de communes (CC) des Weppes.

- Le sud de l’Oise bénéficie d’une forte attraction de l’Île-de-France. Les deux tiers des habitants des EPCI des zones d’emploi de Roissy – Sud Picardie (partie picarde), Beauvais, Compiègne et Château-Thierry ont un revenu médian supérieur à 19 500 euros. Dans cet ensemble plutôt aisé, la CA Creilloise fait figure d’exception en affichant le plus faible niveau de vie régional.
- Les EPCI des zones d’emploi de Boulogne, Calais, Dunkerque et St-Omer, sur le littoral nord, apparaissent plus en difficulté. La CA du Calaisis en particulier affiche un niveau de vie médian parmi les plus faibles de la région et dépendant fortement de la redistribution. Trois autres EPCI apparaissent peu favorisés : la CC du Canton de Fauquembergues et les CA du Boulonnais et de Saint-Omer (niveaux de vie médian inférieurs à 17 000 euros). La majorité des habitants de ces EPCI ont des niveaux de vie proches de la moyenne régionale. Ces EPCI présentent toutefois des situations disparates. Certaines sont orientées vers le tourisme, d’autres par l’importance de l’emploi public et de la sphère présentielle. La CC du sud-ouest du Calaisis est la seule de la zone à afficher un revenu médian élevé. Elle enregistre de nombreux flux de richesse avec l’extérieur de la zone.
- Les EPCI de l’est de la région : dans les zones d’emploi de Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, Saint-Quentin, Thiérache et Soissons font également face à des difficultés très marquées. Plus de la moitié des ménages ont un revenu médian dans le quart le plus faible de la région. Plus qu’ailleurs, les revenus des habitants proviennent des minima sociaux, pensions et retraites.
- La richesse des EPCI des zones d’emploi de Arras, Amiens, Tergnier et Laon repose en grande partie sur la sphère présentielle et sur l’emploi public. Les deux tiers des ménages de ces EPCI ont des niveaux de vie dans la moyenne régionale, le tiers restant se partageant entre les deux extrêmes. L’emploi public se concentre sur quelques EPCI, présentant un niveau de vie intermédiaire. Les EPCI avec un niveau de vie élevé se caractérisent par des richesses entrantes importantes, par le biais des navetteurs.
- Le long de la façade littorale : les EPCI des zones d’emploi de Berck - Montreuil et Abbeville sont principalement orientés vers le tourisme et l’activité présentielle. Cette dernière est stimulée par la présence de retraités dans les EPCI moins touristiques. Les deux tiers affichent un niveau de vie intermédiaire, le tiers restant un niveau de vie bas voire très bas. Les EPCI les plus favorisés sont ceux bénéficiant de l’implantation d’activités touristiques.
- Les territoires de la Vallée de la Bresle et de Péronne se caractérisent par l’importance de la sphère productive. Les EPCI y affichent majoritairement un niveau de vie moyen, seuls les habitants des CC de Haute Picardie et du Pays Harnois disposent de revenus médians faibles. En dehors des CC de la baie de Somme Sud et de la région d’Oisemont, tous les EPCI tirent leur richesse plus fortement qu’ailleurs de la sphère productive. La CC du pays Neslois se distingue avec un taux de richesse issu de la sphère productive particulièrement élevé, avoisinant les 85 %.